



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit juillet, à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 11 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 19 **Votants** : 25

Présents : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, , Mme MERY, M. LAPOUGE, M. VERDIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, Mme RATIE, M. ROSEAU, M. VALLON M. BOUILHAC, Mme PRIOLEAU, Mme TALOCHINO, M. GARCIA, Mme BENEDETTI, M. ROBERT, M. PELOUX, Mme PUYJALINET

Excusés : M. DUBREUIL, Mme POUPIN, Mme BERTHOMMIER, M. ROY, Mme VAN DER HORST, Mme VINCENZI, Mme PERUFFO, M. FOURNIER,

Procurations : M. DUBREUIL à M. BOUILHAC, Mme POUPIN à M. LAPOUGE, M. ROY à M. TEYSSANDIER, Mme VAN DER HORST à Mme BENEDETTI, Mme VINCENZI à M. ROSEAU, Mme PERUFFO à M. BILLOUX

Secrétaire de séance : Mme TALOCHINO

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017

1/ Budget communal : décision modificative n° 1

2/ Tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations non pineuilhaises

3/ Tarifs du transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018

4/ Création d'une régie culture

5/ Motion pour le maintien de la trésorerie de Ste-Foy-La-Grande

6/ Transfert de compétence GEMAPI

7/ Recensement 2018

8/ RH : suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et approbation du tableau des effectifs

9/ RH : ouverture de deux postes en CAE pour les services techniques

10/ Subventions aux associations

11/ Participation au voyage à Andernos

12/ Participation au Collège Elie Faure suite à la qualification aux championnats de France UNSS d'athlétisme mixte

13/ Adhésion à Aquitaine Sport pour Tous

14/ Lancement d'une consultation relative à la construction de la gendarmerie

15/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h20

M. le Maire ouvre la séance en excusant M. ROY (qui donne procuration à M. TEYSSANDIER), Mme PERUFFO (qui donne procuration à M. BILLOUX), Mme POUPIN (qui donne procuration à M. LAPOUGE), M. DUBREUIL (qui donne procuration à M. BOUILHAC), Mme VAN DER HORST (qui donne procuration à Mme BENEDETTI), Mme VINCENZI (qui donne procuration à M. ROSEAU), Mme BERTHOMMIER et M. FOURNIER.

Mme TALOCHINO est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce le départ prochain de Mme CHEMINEAU, trésorière.

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2017 est approuvé.

1/ Budget communal : décision modificative n° 1

M. GARCIA, adjoint en charge des finances, informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal de la Commune, comme suit :

33324 Code INSEE	Commune PINEUILH BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2017
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDITS - REGLEMENT TVA LOT LES BOUVRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-823 : Énergie - Électricité	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-251 : Alimentation	625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232-822 : Entretien et réparations réseaux	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-251 : Autres frais divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-212 : Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6353-020 : Impôts indirects	0,00 €	15 625,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 625,00 €	15 625,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 625,00 €	15 625,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

En effet, sur le budget communal 2016, des titres en TTC ont été émis pour encaisser la vente des terrains aux Bouvreuils. Ces derniers auraient dû être en HT, la partie TVA étant versée directement par la Trésorerie. Il est nécessaire donc d'annuler ces titres de 2016 et les émettre en HT cette année. La part de la TVA devant être reversée (15 625 €), il convient de l'inscrire sur le budget communal 2017, grâce à cette décision modificative de virement de crédits.

M. le Maire explique qu'un budget unique a été voté en avril dernier et que toute modification doit être faite par décision modificative. Il ajoute qu'il s'agit de réparer une erreur de comptabilité et de rembourser la part de TVA, en l'inscrivant au budget.

Mme TALOCHINO demande si cela occasionne une perte pour la collectivité. M. le Maire répond que non.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative explicitée ci-dessus.

2/ Tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations non pineuilhaises

Mme DEYCARD, adjointe en charge des réceptions, propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations siégeant en dehors de la commune de Pineuilh. En effet, cette dernière est très utilisée par les associations au regard des tarifs avantageux, ce qui induit peu de disponibilités pour les administrés et les associations pineuilhaises. Elle propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessous :

- 1ère location de l'année : gratuit
 - 2ème location : 50€
 - 3ème location : 100€
 - 4ème location : 150€
 - 5ème location : 200€
 - 6ème location : 250€
- etc., soit 50 € supplémentaires à chaque location

M. le Maire explique qu'il s'agit des locations effectuées sur une année. Il justifie cette proposition en expliquant que les administrés et les associations pineuilhaises sont pénalisées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus, relatifs à la location de la salle des fêtes pour les associations non pineuilhaises.

3/ Tarifs du transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018

M. GARCIA, adjoint en charge des finances, explique que le Conseil Départemental a été interpellé par un administré de Pineuilh au sujet du budget transport scolaire. Les services départementaux ont relevé que le tarif annuel de transport dépassait le seuil fixé, suite à la décision d'augmenter ce dernier. Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du transport scolaire à 132€, (soit un maintien du tarif appliqué en 2016-2017), soit :

TRANSPORT SCOLAIRE	
• Tarif bimestriel	26 €
• Tarif mensuel (si choix du prélèvement automatique)	13 €

M. VALLON demande ce qu'il arriverait si on ne baissait pas le tarif. M. GARCIA répond que la commune ne percevrait pas de subvention départementale.

M. PELOUX trouve cela opportun que les administrés regardent les affaires de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus, relatifs au transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

4/ Création d'une régie culture

M. GARCIA, adjoint en charge des finances, propose la création d'une régie culture de dépenses et de recettes, pour l'organisation d'évènements sur la commune. Il propose que Mme Gaëlle CAZEMAJOU soit désignée régisseur titulaire, supplée par Mme Jennifer TORRES.

M. le Maire explique que l'intérêt est que la commune mette à la vente des places de spectacles. Il ajoute que M. FOURNIER a beaucoup d'idées en la matière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création d'une régie culture de dépenses et de recettes et valide la nomination de Mme Gaëlle CAZEMAJOU, en tant que régisseur titulaire, supplée par Mme Jennifer TORRES.

5/ Motion pour le maintien de la trésorerie de Ste-Foy-La-Grande

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possible fermeture de la perception de Sainte-Foy-La-Grande à moyen terme si la gestion de l'hôpital de Sainte-Foy-La-Grande était transférée sur la perception de Libourne.

M. le Maire suggère de faire appel au député F. BOUDIE.

M. PELOUX explique que la tendance est au regroupements hospitaliers. Il est dubitatif quant à la portée de cette motion.

M. le Maire explique que la réhabilitation de la ligne ferroviaire Bordeaux-Sarlat est du même ressort. Cela coûterait 600 000 € à la CDC du Pays Foyen, sur 6,750 millions d'€ à la charge des collectivités. Les élus ont rencontré la Ministre des transports sur le sujet. En mai 2019, la suppression de la ligne serait programmée. M. BILLOUX a entendu parler de 1.5 millions d'€ à la charge de la CDC du Pays Foyen. M. VALLON explique que sur certaines lignes, il y a peu de voyageurs et pourtant la Région finance. Ces travaux permettraient la sécurisation des passages à niveau. Cette ligne est très fréquentée. M. le Maire remercie les élus qui se sont mobilisés. Mme RATIE souligne que l'hôpital de Ste Foy est rattaché à Libourne mais reste autonome financièrement. La direction est commune. M. VALLON ajoute que le Président Macron était pour la réhabilitation des petites lignes ferroviaires. M. le Maire souligne l'importance des lignes secondaires pour alimenter la ligne TGV. Il explique que le gouvernement prend globalement de bonnes mesures sur le fond mais, sur la forme, il s'oppose à la suppression de la taxe d'habitation, sans compensations garanties par l'Etat. M. LAPOUGE explique que la baisse des dotations va s'amplifier.

M. BOUILHAC explique que cinq départs d'agents sont prévus à la trésorerie. Cela va engendrer des retards de traitement.

Le Conseil Municipal s'oppose donc à la fermeture de la trésorerie avec le transfert de l'activité de l'hôpital de Sainte-Foy-La-Grande, qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale,
Considérant que la Communauté de Communes ne peut pas être vidée de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,
Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes de la Communauté de Communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,**
- **Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité, réitère son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Sainte-Foy-La-Grande et au transfert de la gestion de l'hôpital de Sainte-Foy-La-Grande,**

vote la motion ci-dessus.

6/ Transfert de compétence GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle que la compétence GEMAPI sera transférée automatiquement de droit à la Communauté de Communes du Pays Foyen le 01/01/2018.

Monsieur le Maire indique que le Conseil de Communauté a délibéré favorablement pour l'étude de cette nouvelle compétence en date du 28 janvier 2016.

Monsieur le Maire rappelle les missions rattachées à la compétence GEMAPI définies dans le Code de l'Environnement (items de l'article L211-7) :

- 1) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2) Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.

- 5) La défense contre les inondations et contre la mer.
- 6) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Après avoir rendu les conclusions de l'étude menée sur les 7 zones hydrographiques principales et souligné l'intérêt d'une telle démarche, un scénario de gouvernance émerge. Il convient aujourd'hui de s'exprimer sur la gouvernance de la compétence afin d'être opérationnel le 01/01/2018.

C'est pourquoi, la compétence GEMAPI serait transférée à la Communauté de Communes du Pays Foyen dès le mois de juillet 2017 afin d'élaborer un plan opérationnel. En premier lieu, il convient de réaliser un diagnostic, finançable par l'Agence de l'Eau. Nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous pour établir un plan pluriannuel de gestion, préalable à une éventuelle Déclaration d'Intérêt Général, afin de bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau et du Département de la Gironde. En effet, tous les territoires se mobiliseront à compter du 01/01/2018.

M. VALLON explique que, comme toutes les communes n'ont pas délibéré, le transfert se fera en août 2017.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'appliquer la loi Notre.

M. ROSEAU explique qu'il s'agit de discuter d'une prise de compétence anticipée. Le mode de gouvernance reste à être déterminé. Il espère que les élus et les syndicats seront intégrés à la discussion. Pour le moment, en tant que Président du SIBV et élu en charge de l'environnement, il n'a pas été intégré.

M. le Maire explique que la raison de cette anticipation est l'élaboration d'un PPG.

M. ROSEAU explique que les EPCI peuvent déléguer aux syndicats mais cette option n'a pas été retenue par la CDC du Pays Foyen.

M. VALLON explique que l'intérêt de cette anticipation est d'obtenir des subventions, comme pour le zéro phyto. Il ajoute qu'il s'agit d'une notion de territoire. M. ROSEAU explique que que réfléchir en terme de bassins versants signifie que l'on traite avec d'autres syndicats.

M. VALLON ajoute que le transfert de compétence au SIBV n'est pas possible car pas prévu dans les statuts.

M. ROSEAU insiste sur le fait qu'aucune décision n'a été prise quant à la gouvernance.

M. le Maire demande qui interviendrait si la prise de compétence n'était pas anticipée. M. ROSEAU répond que ce serait le syndicat.

Mme TALOCHINO demande quel est l'avantage de l'anticipation. M. le Maire répond que c'est de réaliser un diagnostic et d'obtenir des subventions.

M. BILLOUX demande qui va intervenir en cas de problème désormais. M. le Maire répond la CDC du Pays Foyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et trois abstentions (M. ROSEAU, M. PELOUX et Mme VINCENZI) :

- approuve le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) à la Communauté de Communes du Pays Foyen à la date du 01/07/2017.
- autorise M. le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays Foyen.

7/ Recensement 2018 : nomination du coordonnateur et de son adjoint

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement général de la population sera organisé du 18 janvier au 17 février 2018 sur la Commune de Pineuilh. Il propose de nommer Mme Gaëlle CAZEMAJOU, coordonnateur, et M. Michaël BOURG, coordonnateur adjoint. Tous deux

percevront une prime forfaitaire de 400€ chacun, au regard de la surcharge de travail occasionnée par ce dossier et des responsabilités afférentes.

M. le Maire explique que le recensement se fait tous les quatre ans.

Mme MERY demande si cela occasionne du travail supplémentaire. Mme TORRES répond que cela induit plus de travail et donc des heures supplémentaires .

Mme TALOCHINO suggère qu'une communication soit faite pour éviter la visite de faux agents. M. BOUIHAC informe que la photo des douze agents recenseurs sera diffusée.

M. le Maire ajoute que ce travail n'est pas compatible avec la fonction d'élu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nomination de Mme Gaëlle CAZEMAJOU, coordonnateur et M. Michaël BOURG, coordonnateur adjoint et approuve l'octroi d'une prime de 400 € chacun à ces deux agents.

8/ RH : suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et approbation du tableau des effectifs

Suite à la mutation d'un agent au 1er mars 2017, M. BILLOUX, conseiller municipal en charge des ressources humaines, propose de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe et d'approuver le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18/07/2017

GRADE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	NOMBRE DE POSTES POURVUS	NOMBRE DE POSTES VACANTS
Ingénieur	1	1	0
Technicien principal 2ème classe	1	1	0
Technicien	1	1	0
Agent de maîtrise	1	1	0
Adjoint technique pal 1ère classe	0	0	0
Adjoint technique pal 2ème classe	10	10	0
Adjoint technique *	10	10	0
Attaché	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	0	0	0
Rédacteur	1	1	0
Adjoint administratif pal 1ère cl	0	0	0
Adjoint administratif pal 2ème cl	2	2	0
Adjoint administratif * *	3	3	0
ATSEM pal 2ème classe	1	1	0
Brigadier chef principal	1	1	0
Brigadier	1	1	0
TOTAL	34	34	0

* 6 à 35/35ème, 2 à 24/35ème, 1 à 29/35ème et 1 à 20/35ème

** 1 à 35/35ème, 1 à 33,5/35ème et 1 à 22,5/35ème

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et approuve le tableau des effectifs ci-dessus.

9/ RH : ouverture de deux postes en CAE aux services techniques

Suite à la charge de travail occasionnée par la mise en place obligatoire du zéro phyto sur la Commune, M. BILLOUX, conseiller municipal en charge des ressources humaines, propose de recruter deux agents en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, aux services techniques, à compter du 4 septembre 2017 et donc d'ouvrir deux postes à 20/35ème.

En effet, M. BILLOUX explique que les raisons sont multiples :

- le zéro phyto
- le développement des espaces verts

- l'entretien à venir du cimetière de Goubière et de Bologne
- les futurs départs en retraite

M. VALLON informe que le financement des CAE est interrompu. M. le Maire ajoute que le PLIE du Libournais a confirmé le gel du dispositif. Les renouvellements de contrats ne seront peut être pas possibles. M. le Maire ajoute que, compte-tenu du contexte à venir, les agents partant à la retraite ne seront sans doute pas remplacés poste pour poste. Néanmoins, le zéro phyto implique un besoin de personnel. M. BILLOUX souligne l'irresponsabilité des décideurs gouvernementaux. Mme PUYJALINET pense que les aménagements devront être plus simples. M. ROSEAU suggère le recours aux entreprises pour la réalisation de certaines tâches. M. BILLOUX espère qu'un nouveau dispositif de contrats aidés verra le jour. M. ROSEAU explique que les entreprises cherchent des produits palliatifs aux désherbants chimiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ouverture de deux postes en CAE à 20/35ème pour les services techniques.

10/ Subventions aux associations

Suite à l'intercommission sport/culture/vie associative qui s'est tenue le 5 juillet dernier, M. VALLON, adjoint en charge des sports et de la vie associative, propose l'octroi des subventions suivantes :

NOM - Association	Président	2017
BASE BALL	A. LACOURTABLAISE	3200
ACUF	J.P. PEYRAT	100
Club CIBISTE EN PAYS FOYEN	A. DESJOUX	150
Club NAUTIQUE FOYEN AVIRON Port ste foy	D. CHEMINADE	600
COMITE DES FÊTES	C. DEYCARD	1500
CLYCLO CLUB PINEUILH	J.P DELLA LIBERA	200
GALO CANOE KAYAK PORT STE FOY	S. SANTAMARIA	750
LA GAULE FOYENNE	JP. ROUSSEL	400
LES AMIS DE STE FOY	J. PUYAUBERT	300
Les MOTORIGOLES	Ph. TRENTIN	150
PREVENTION ROUTIERE	F. AZNAR	100
SPOTES DE SPORT	J. CHANCOGNE	200
STE FOY GYM	P. MASSON-MENEU	600
LES BOULES AU BUT	C. STOCCO	400
LE MUSEE FOYEN	F. MAS	150
LA LIGUE BOULISTE NOUVELLE AQUITAINE	GOUDRON Y (secr)	100
SPORT BOULES PINEUILH	GOUYOU Maryse	1000
ATELIER 104	P. COLLE	700
BASKET CLUB ST AVIT ST NAZAIRE	C.BELHOMME	200
CANOE KAYAK ST ANTOINAIS	J.L. SUDRIE	350
ETOILE CYCLISTE FOYENNE	E. VOUILLAT	300
UNION SPORTIVE INTERCOMMUNALE D'EYNESE	V. BRIVEZAC	150
ASSOCIATION SPORTIVE DU PAYS DE MONTAIGNE et GURSON	X.PRADEAU	250

CLUB AGALLIAO	M. MAUMONT	500
KARATE DO SHUKOKAI du Pays FOYEN	F. CABANES	200
LES BATTEURS RIENT	M. PASQUON	200
LES MEDAILLES MILITAIRES	L. AYALA	100
ESCRIME	M. RENEL	600
PINEUILH ACCUEIL	M.R. LESSEIGNE	1800
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	M.P ROBIN	300
STADE FOYEN ATHLETISME	T. FRAISSE	300
STADE FOYEN RUGBY ECOLE	C. BOTTGEN	500
STADE FOYEN RUGBY	L. GONTHIER	2500
TENNIS CLUB DE PINEUILH ST AVIT	H. GARRA	2800
ACCA	Y. KAKI	350
LES FAUVETTES	B. BOLLENGIER	1800
MODELISME	C. POUPIN	150
ENERGY DANSE	J. TEYSSIER	600
GYMNASTES ET TRAMPOLINISTES	BOUSQUET C	200
HANDBALL FOYEN VELINOIS	BOUSQUET T	800
PAYS FOYEN EVENEMENTS	G. DUFOUR	150
VIBRA TRAIL	F. LHOMME	100
ETOILE CYCLISTE (subvention exceptionnelle)		400
FAUVETTES (subvention exceptionnelle)		1000

M. VALLON remercie Mesdames PRIOLEAU et RIBEYREIX pour le travail réalisé. La grille élaborée est trop compliquée. Les élus de la commission ont maintenu le système initial. Il ajoute que les subventions exceptionnelles sont possibles tous les deux ans maximum. Il spécifie que les associations n'ayant pas remis leur dossier à temps n'auront pas de subvention cette année.

Madame RATIE ne participe pas au vote pour la subvention au baseball, M. ROBERT ne participe pas au vote pour la subvention de Pineuilh Accueil et M. VALLON, M. PAYEUR, M. BOUILHAC et Mme PRIOLEAU ne participent pas au vote pour Pays Foyen Evènements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'octroi de l'ensemble des subventions ci-dessus et à la majorité et une abstention pour la subvention du baseball (M. PELOUX).

11/ Participation au voyage à Andernos

Suite à l'intercommission sport/culture/vie associative qui s'est tenue le 5 juillet dernier, M. VALLON, adjoint en charge des sports et de la vie associative, propose d'octroyer une participation de 4 230 € pour les 47 élèves de l'école primaire P. Marbouty, concernés par le voyage à Andernos, soit 90 € par élève, et ce comme chaque année. Cette participation correspond au paiement de la facture au centre d'hébergement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'octroi d'une participation pour le voyage à Andernos, d'un montant de 4 230 €, par le biais du paiement de la facture associée.

12/ Participation au Collège Elie Faure suite à la qualification aux championnats de France UNSS d'athlétisme mixte

Suite à l'intercommission sport/culture/vie associative qui s'est tenue le 5 juillet dernier, M. VALLON, adjoint en charge des sports et de la vie associative, propose d'octroyer une participation de 210 € au Collège Elie Faure, pour les 3 élèves domiciliés à Pineuilh, qualifiés aux championnats de France UNSS d'athlétisme mixte, soit 70 € par élève. Il ajoute que cette compétition a engendré des frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'octroi d'une participation de 210 € au Collège Elie Faure, pour la qualification aux championnats de France UNSS d'athlétisme mixte.

13/ Adhésion à Aquitaine Sport pour Tous

M. VALLON, adjoint en charge des sports et de la vie associative, informe que, dans le cadre de la Fête du Sport et de la Famille, qui s'est tenue en mai dernier, il a été nécessaire de mener un partenariat avec Aquitaine Sport pour Tous. Il propose l'adhésion annuelle à cet organisme, moyennant une cotisation de 50 €, pour 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à Aquitaine Sport pour Tous, moyennant une cotisation annuelle de 50 €.

14/ Lancement d'une consultation relative à la construction d'une gendarmerie

M. le Maire rappelle que, suivant délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2016, il a déposé un permis d'aménager de la zone des Guignards et un permis de construire pour la construction d'une gendarmerie. Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre conclu le 24 avril 2016, la SCP Miramond-Caremoli a arrêté l'estimation des travaux à 3 598 390,77 € HT. Il convient à présent de procéder au lancement d'un appel d'offres dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée divisé en 15 lots pour la réalisation des travaux de construction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres pour la construction de la gendarmerie.

15/ Questions diverses

Loi SRU : M. le Maire informe avoir rencontré M. le Sous-Préfet au sujet de la loi SRU. Le quota de logements sociaux est passé de 20% à 25%, par décret. Il donnera de plus amples informations sur ce sujet ultérieurement.

CAP 33 : M. le Maire informe de la visite de M. GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde, le 19/07 sur le site de CAP 33.

Marquage : M. le Maire informe avoir fait procéder au marquage au sol de places de stationnement, devant le cimetière de Ste Foy et sur ce premier tronçon de l'avenue du Maréchal Leclerc, en partenariat avec la commune de Ste Foy. Ce secteur posait problème le samedi matin lors du marché.

Agridor : M. le Maire informe avoir rencontré M. CHASSAGNE, Président d'Agridor, qui recherche un local sur Pineuilh, pour déplacer son magasin de Ste Foy.

Devise : M. le Maire informe de la mise en place prochaine de la devise "liberté, égalité, fraternité", sur la façade de la mairie.

Cérémonie : M. le Maire propose que la commémoration en l'honneur des Justes soit organisée désormais au monument des Justes parmi les Nations, à Pineuilh.

Subventions : M. le Maire informe des subventions octroyées :

Cours de récréation :

- Département de la Gironde : 11 056 €
- DETR : 49 999,99 €

- CIPD : 32 940 €
Avenue de la Résistance :
- Département : 30 525 €
FISL : aucun dossier retenu

M. BILLOUX évoque les enveloppes européennes. M. VALLON explique qu'aucun de nos projets n'est concerné.

Permis de louer : M. le Maire informe que la commune de Ste-Foy a décidé de mettre à disposition du personnel pour contrôler la salubrité des logements. M. VALLON explique que nous ne sommes pas obligés de l'appliquer sur l'ensemble du territoire. M. PELOUX pense que si certains logements sont supprimés de la mise en location, il y aura une pénurie de logements. M. ROBERT trouve gênant de surveiller les propriétaires. M. le Maire propose de demander plus d'informations à la CDC du Pays Foyen et de l'appliquer que sur le territoire de la politique de la ville. M. BOUILHAC pense que c'est opportun d'avoir une vision sur les quartiers sensibles. M. VALLON spécifie que les formulaires devront être faits en mairie pour une mise en location, après vérification de la salubrité du logement.

M. le Maire remercie les élus et lève la séance.

Séance levée à 22h25.